

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article4869>

# Renseignement : la "fusion des services" décidée en Conseil des ministres

- Renseignement - France -



Date de mise en ligne : vendredi 22 juin 2007

---

Spyworld Actu

---

Le Conseil des ministres a décidé mercredi de lancer "quatre chantiers concrets" dont "la fusion des services de renseignement" civils que sont la DST (surveillance du territoire) et la DCRG (renseignements généraux).

Cette "fusion", longtemps restée à l'état de "serpent de mer", rappelait mercredi soir un des spécialistes du renseignement civil français, correspond à une volonté affichée par le président Nicolas Sarkozy lorsqu'il était ministre de l'Intérieur puis candidat.

Le mot "fusion" n'était toutefois que rarement prononcé, au bénéfice de celui de "rapprochement" entre la DST et la DCRG.

Ce "rapprochement" vient d'ailleurs de trouver sa concrétisation puisque les RG ont emménagé fin mai 2007 dans un nouvel immeuble ultra sécurisé, à Levallois (Hauts-de-Seine) où la DST va les rejoindre mardi.

Toutefois, "dans l'état actuel des choses, si la décision politique a été prise mercredi matin, le chantier est lancé, la réflexion ouverte, mais aucune mesure concrète n'a encore été prise", selon la même source..

De même, si "le cap est fixé", il n'y a encore "aucun échéancier" arrêté, ajoutait-elle.

Dans un récent entretien accordé au Monde, le ministre de l'Intérieur Michèle Alliot-Marie indiquait que la fusion de ces services n'était "pas à l'ordre du jour".

Toutefois, sa phrase exacte avait été amputée de trois mots, puisqu'elle avait répondu à la question qu' "une fusion +pure et simple+ n'est pas à l'ordre du jour", précisait-on mercredi soir au ministère de l'Intérieur.

"Il ne s'agira pas de faire du copier-coller entre les deux services, mais d'essayer de voir quelles sont les spécificités de l'un et de l'autre, d'en tirer la quintessence afin d'améliorer (leur) complémentarité", soulignait-on mercredi soir dans l'entourage de Mme. Alliot-Marie.

En attendant, "même la procédure du chantier n'est pas encore établie", ajoutait-on, en soulignant également des "difficultés juridiques" qui seront à surmonter, la DST étant en majorité composée d'OPJ (officiers de police judiciaire) à compétence nationale, tandis que les RG n'en disposent pas.

En attendant, le renseignement français retiendra la date du 20 juin comme importante, puisqu'en même temps que cette décision du Conseil des ministres, la Commission du Sénat a adopté le projet de loi créant une "délégation parlementaire pour le renseignement".

Cela permettra au Parlement de s'informer des activités des services secrets, mettant ainsi "fin à une singularité française", la France restant "l'une des rares démocraties à ne pas disposer d'instance parlementaire chargée de suivre l'activité" de ces services, selon le texte, qui viendra en discussion en séance publique le 27 juin.

*Post-scriptum :*

<http://www.lemonde.fr/web/depeches/...>